



Madame La Rectrice, mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Alors que nous allons examiner aujourd'hui les moyens de la rentrée 2019, et en particulier la répartition des suppressions de postes administratifs et d'enseignants du premier et second degré, mais aussi la non création de postes dans plusieurs métiers, le Sgen-CFDT tient à souligner les incohérences entre le budget de l'Éducation nationale et les réformes qu'entend mener le gouvernement.

Comme le répète régulièrement le ministre, ces réformes n'ont pas été conçues pour réduire le nombre de postes. Cependant, les mener en supprimant des emplois revient à ne pas conserver les moyens qui pourraient donner sens à ces réformes. C'est notamment pour cela que le Sgen-CFDT n'a pas émis de vote favorable en Conseil Supérieur de l'Éducation. Alors qu'on souhaite qu'une plus forte proportion d'une classe d'âge fasse le choix de la voie professionnelle, on supprime déjà des postes dans les lycées professionnels, et on laisse dans une grande incertitude les équipes sur l'organisation de l'apprentissage. Dans tous les lycées, la tension sur les moyens et le taux d'encadrement risque de vider les réformes des éléments potentiellement positifs dont elles pourraient être porteuses. Que restera-t-il du choix des élèves dans les lycées généraux et technologiques ? Que restera-t-il de la co-intervention dans les Lycées Professionnels ? Quelle sera la réalité de l'accompagnement des apprentissages et de la construction des parcours d'orientation ? Quels moyens sont fléchés pour les lycées professionnels et les lycées généraux et technologiques accueillant une forte proportion d'élèves issus de REP, REP+ et de milieux défavorisés ?

Vous annoncez 36 postes en moins pour les enseignants du 2nd degré, or il y a aussi 20 emplois d'enseignants en moins et 2 emplois d'enseignants stagiaires ce qui fait bien, comme indiqué dans la presse, **58 postes en moins** ce qui n'est pas la même chose.

Vous annoncez que les 22 emplois concernés seront compensés par 22 équivalents Temps Plein HSA. Or les HSA augmentent de 6% de 2018 à 2019. La répartition des Heures supplémentaires est très différente suivant le type d'établissement : 7.4 %

en collège ; 7,8 % en Lycée Professionnel, mais 14 % au lycée ce qui est quasiment le double. Ce n'est plus tenable au lycée. Dans certains lycées et certaines matières les proviseurs ont du mal dans la répartition de la DGH car les professeurs ne peuvent plus absorber le surplus d'HSA. Cela entraîne de la fatigue, une perte de qualité dans l'accompagnement et le suivi des élèves, une perte de sens dans les missions et donc des arrêts maladies. Demander aux établissements du second degré de se serrer la ceinture, alors que leurs enseignants doivent accueillir de nouveaux programmes scolaires, ce n'est pas jouable.

Concernant les personnels administratifs, 8 suppressions sont annoncées dont 5 en EPLE. Comment seront répartis ces suppressions? Combien d'administratifs? Combien de personnels de laboratoire? Dans quel département? Et sur quels critères? Où seront prélevées les 3 autres suppressions?

La situation va donc se dégrader de nouveau au détriment des conditions de travail des personnels administratifs. Ceux-ci contribuent pourtant beaucoup à la qualité du service rendu aux usagers. Ils assurent le suivi administratif des élèves, la gestion des personnels et la gestion des EPLE.

Concernant le protocole AESH, le Sgen-CFDT revendique :

- un temps de travail à temps plein, le temps partiel doit être un choix de l'AESH.
- Une formation à la prise de poste, une formation continue ainsi que des formations communes aux enseignants et aux AESH.

La précarité et la grande fragilité des emplois et de la formation des accompagnants restent autant de réalités violentes.

Il est urgent et prioritaire d'améliorer la grille de rémunération actuelle.

L'accompagnement professionnel et le déroulé de carrière sont indispensables. L'AESH doit pouvoir se référer à un référent clairement identifié pour toute question sur son contrat, sa carrière.

Le Sgen-CFDT conteste la disparition de l'indemnité compensatrice de la CSG au 1er septembre 2018.

L'AESH doit pouvoir bénéficier des indemnités spécifiques tels que les frais de déplacements, les heures supplémentaires, mais aussi des primes en éducation prioritaire... Le Sgen-CFDT revendique le remboursement intégral des déplacements dans le cadre des réunions, des formations et entre les écoles-établissements.

Je vous remercie pour votre attention.